



AR Prefecture

005-200034502-20251127-2025_077-DE
Reçu le 28/11/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Laurent DAUMARK, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Dominique GOURY, M. Mickaël GAUME, M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 2

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 1

Mme Marie FESTA ayant donnée pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Subvention club de roller « CRASH »

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée que la commune a été saisie d'une demande de subvention de la part du club de roller « Crash ». Il appartient aux membres du Conseil municipal de valider le principe du versement et d'en arrêter le montant ;

Rappelle que dans le cadre de l'organisation d'activités à destination de la jeunesse du territoire, le club de roller « Crash » souhaite poursuivre son engagement autour de l'animation du skate-park en mobilisant des acteurs locaux ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;
Vu le budget primitif 2025 ;
Vu la demande de subvention adressée à la commune par le Président de l'association du club de roller « Crash » ;

Considérant que l'animation du nouveau skate-park au travers d'évènements ponctuels et de l'organisation de stages pour encadrer l'apprentissage du roller bénéficiera à la jeunesse du territoire,

Propose le tableau suivant :



AR Prefecture

005-200034502-20251127-2025_077-DE
Reçu le 28/11/2025

Organisme	Subvention
Club de roller « Crash »	1750€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver la subvention de la commune auprès de l'association du club de roller « Cash » pour un montant de 1750€ ;

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à verser ces sommes auprès de ces organismes ;

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 28 NOV. 2025
Affiché ou publié le : 28 NOV. 2025

Ainsi fait et délibéré le 27 novembre 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK

